

Un horizon de justiceS

Après quelques années à AequitaZ, il serait peut être temps de mettre des mots sur ce qu'on entend par « justice sociale » ! Quel est cet horizon que nous poursuivons sans fin ? Comment juger d'une situation juste ou injuste ? Comment articuler les revendications économiques, féministes, antiracistes, écologistes ? C'est le sens de ce texte présenté lors de la session de formation d'AequitaZ le 30 septembre 2021. Il a été rédigé par Manu Bodinier sur la base des réflexions menées à AequitaZ depuis sa création en 2012. Il est donc nourri par l'ensemble des réflexions partagées avec l'équipage et les membres d'AequitaZ.

Dans un sens courant, la justice est une activité consistant à réguler voire trancher des conflits entre partenaires rivaux par un système judiciaire avec ses dispositifs (tribunaux, codes, prisons...), ses rôles (magistrats, avocats, greffiers, policiers...). La justice est une autorité qui vise l'indépendance du pouvoir politique et qui est inscrite dans la Constitution.

Dans un sens social, la justice est un idéal où une collectivité donnée cherche à répartir entre différents membres d'une communauté des richesses, des droits, des rôles, des avantages après la discussion de principes d'égalité et de libertés. Etrangement, la justice sociale est donc beaucoup plus large que ce qu'on appelle communément la justice car elle concerne l'ensemble de notre organisation sociale et politique. La justice intervient dans un second temps lorsqu'il s'agit de réguler des conflits qui se posent au regard de ces règles et de ces principes. La justice sociale vient par exemple définir la manière de répartir les richesses grâce à la fiscalité - au hasard l'existence ou non d'un impôt sur la fortune - et le système judiciaire intervient ensuite pour trancher un conflit : une personne n'a pas payé l'ISF, une autre estime qu'elle est lésée...

Trop souvent, dans le monde associatif, les acteurs se réfugient derrière des valeurs sans discuter des principes de justice eux-mêmes. Des personnes souffrent de vivre à la rue et il faut donc les aider à en sortir. Leur action est d'abord morale avant d'être politique. Elle repose d'abord sur des principes de convictions intimes. « C'est inadmissible » est une parole qui est souvent entendue dans ce genre de contestation. Qu'en est-il si des personnes vivent à la rue parce qu'elles n'ont pas payé de loyer depuis des années à un petit propriétaire ? Oui, mais si cette personne était au chômage ou malade ? Que faut-il faire dans ce cas ? Un principe de justice est opposé à d'autres principes et nous entrons dans le vif du sujet.

On peut mettre de côté deux conceptions franchement inégalitaires : d'une part, la bienfaisance qui repose sur une situation asymétrique où l'aide ne vient que d'un côté sans concevoir une visée d'égalité. La bienfaisance qui structure l'aide alimentaire traditionnelle par exemple n'intervient pas sur les causes des situations. Elle maintient les bénéficiaires dans la position de victime sans délibérer avec elles. Elle rassure et déculpabilise ceux qui donnent en se situant toujours au-dessus de celles qui reçoivent.

L'autre faux-semblant se nomme égalité des chances. Selon ses promoteurs, assez présents dans les gouvernements de ces dernières années, l'égalité des chances consiste à remettre tout le monde sur la même ligne de départ et de laisser jouer ensuite le talent, le mérite, la valeur personnelle. Il structure les classements comme Parcoursup et détermine l'avenir des enfants. Il consiste à mettre sous condition les allocations familiales en fonction du comportement des enfants. On pourrait trouver mille exemples mais cette position souffre d'au moins quatre limites.

Premièrement, on ne peut pas se désintéresser totalement de la misère une fois le coup d'envoi tiré. Même si une personne n'a pas payé son loyer, est-ce que la rue correspond à la dignité et aux droits fondamentaux d'une personne appartenant à l'une des communautés politiques les plus riches de l'histoire de l'humanité ? N'existe-t-il pas d'autres solutions ?

Deuxièmement, la compétition elle-même peut être injuste ? Imaginons dix personnes ayant le même salaire et demandant un logement, pourquoi le choix de l'une d'entre elle serait-il juste alors que les neuf autres vont se retrouver sans logement ? La justice sociale doit donc examiner non pas la « course à la récompense » mais la structure des biens atteignables : y a-t-il suffisamment de biens pour couvrir les droits des personnes ?

Troisièmement, comment justifier que certaines inégalités qui seraient « justes » à la première génération, entraînent des inégalités à la seconde ? Si une personne n'a pas obtenu de logement pour des critères justes selon la loi et le propriétaire, comment justifier que ses enfants en subissent les conséquences ? Quatrièmement, ce raisonnement se fait hors de tout contexte ? Peut-on mesurer les efforts ou le talent d'une personne sans juger du contexte dans laquelle elle se situe ? Je me souviens d'avoir fait de l'accompagnement scolaire pour une jeune fille qui étudiait dans le salon au milieu de ses frères et sœurs chahutant autour de nous et sans que ses parents sachent parler français. Était-elle à égalité avec l'enfant que j'avais été qui avait une chambre pour moi tout seul et une mère qui avait le bac ?

Hors d'une vision fondée sur le paternalisme bienfaisant et sur le mérite, il existe d'autres principes pouvant définir la justice sociale comme dans l'histoire de la flûte d'Amartya Sen dans *L'idée de justice* :

Trois enfants se disputent pour avoir une flûte. Le premier la réclame car il est le seul à savoir en jouer. Le deuxième parce qu'il l'a construite. Le troisième parce qu'il n'a pas d'autres jouets. A qui donner la flûte ?

Plusieurs principes de justice sont en jeu et sont contradictoires. Est-ce qu'il faut privilégier l'usage de la flûte, l'origine de la flûte et le travail qui l'a construite ou bien la solidarité avec les plus pauvres ? C'est à ces questions de principes que nous allons tenter de répondre de trois manières différentes et cumulatives dans le texte suivant.

1. La justice comme partage des richesses

Nous aimons raconter deux histoires pour expliquer la nécessité de penser un autre partage des richesses, notamment l'histoire du gâteau et celle de la soupe au caillou, apprises auprès de Vivian Labrie au Québec.

• C'est l'histoire d'une femme qui avait faim. Elle n'a plus rien dans les placards, plus rien dans le frigo. Elle dit alors à ses enfants : « nous allons faire une soupe au caillou ». « Ah bon, c'est quoi maman ? » répondent-ils. « Vous verrez ». Ils prennent un chaudron, sortent dehors, le remplissent d'eau. Elle fait un tour afin de trouver un beau galet propre et lisse. Elle le pose au fond du chaudron et allume un feu dessous. Puis attend.

Une personne passe.

- « Que faites-vous madame ? ».
- « Je fais une soupe au caillou ».
- « Ah bon ? Je n'en n'ai jamais mangé. C'est bon ? »
- « Oui, vous pourrez goûter si vous voulez. Pour le moment, ce n'est pas encore prêt. »
- « Volontiers »
- « Bon, ce serait meilleur si on avait des carottes, mais comme je n'en n'ai pas, on va faire une soupe au caillou simple. »
- « Ah mais j'en ai des carottes chez moi. Est-ce que j'ai le temps d'aller les chercher »
- « Oui allez y on vous attend »

Pendant ce temps, une jeune fille passe et pose la même question. Mais cette fois-ci, ce sont des patates qu'il manque... Et ainsi de suite, chacun apporte de quoi : sel, épices, poireaux, courges, fèves... A un moment la femme dit :

- « C'est bientôt prêt. Il faudrait aller chercher des bols et des cuillers »

Elle pique alors le caillou et dit

- « Il n'est pas encore cuit. Ce sera pour la prochaine soupe au caillou. »
- Et tout le monde fait un bon repas.

• C'est un cuisinier qui fait un gâteau pour dix personnes. Il le prépare, le cuit, le sort du four et le découpe en dix parts égales puis s'en va se reposer. Deux premières personnes arrivent et se servent chacune deux parts. Puis successivement, quatre personnes arrivent et se servent une part. Trois personnes arrivent ensemble. Elles n'ont que deux parts pour trois et décident de les partager. La dernière arrive alors. Elle n'a plus que les miettes à manger. Si on divisait la population française en dix groupes du même nombre de personnes, on aboutirait à peu près à ce partage du PIB.

La définition la plus courante de la justice sociale porte sur le partage des richesses. Dans ces deux histoires, il y a deux modes très différents de production et de répartition des richesses. Parfois, nous vivons des histoires de soupe au caillou et parfois des histoires de gâteau. On aime faire réfléchir aux conditions qui permettent à la soupe au caillou d'exister et aux conditions de distribution inégale du gâteau. Puis à ce qui pourrait faire échouer la soupe au caillou ou partager mieux le gâteau. Mais ce serait un petit peu long dans le cadre de cet article. Que retenir ?

D'abord que même d'un point de vue économique, la pauvreté n'est pas constituée par un manque de richesse mais par un manque de pouvoir d'agir. Dans la première histoire, il existe des libertés plus grandes que dans la seconde. Si on arrive devant le gâteau dans les premiers - comme devant un buffet lors d'un colloque - on a de nombreuses possibilités alors que si on arrive dans les derniers, on doit se contenter de ce qu'il y a. La liberté se réduit à manger des miettes ou ne rien manger. Dans la première histoire, les libertés sont grandes pour l'ensemble des personnages de l'histoire que ce soit la femme ou les passants. La culture, le dialogue, la créativité ouvre des possibles. Or, de nombreuses actions faites au nom de la justice sociale ne se préoccupent que « du contenu de l'assiette » au détriment de la liberté d'agir des personnes. Est-ce qu'il s'agit d'améliorer l'aide alimentaire ou de réduire les inégalités de revenu permettant de choisir ce qu'on veut manger ?

Ensuite, pour partager les richesses, nous avons besoin d'attribuer autrement que par le marché et l'accumulation de biens marchands. L'histoire de la soupe au caillou n'est pas possible si on la rend payante alors que l'histoire du gâteau fonctionne implicitement avec de l'argent. **Donc la première des actions pour la justice sociale devrait consister à limiter la « marchandisation du monde ».** A partir du moment où on lui donne un prix, une chose perd sa valeur sociale, familiale, historique, culturelle. **Le marché** n'est pas axiologiquement neutre c'est à-dire qu'il affecte la condition morale du bien échangé¹. Il peut corrompre les biens dont il permet l'échange. Un exemple permet de comprendre ce mécanisme : dans une crèche israélienne, des parents arrivaient systématiquement en retard. Les salariés ont donc décidé de faire payer les parents pour leur retard. Sauf qu'au lieu de diminuer le retard, cela a augmenté le retard car on lui a donné un prix alors qu'auparavant, il était lié à autre chose : le respect moral des horaires. Pire : quand les salariés de la crèche ont décidé d'arrêter, le taux de retard est resté très haut car il est difficile d'imaginer que ce qui a eu un prix, une valeur marchande, n'en n'a plus. Le marché abîme les liens sociaux nécessaires à une communauté politique juste. Or, les biens marchands sont de plus en plus nombreux : on peut acheter du soutien scolaire, des personnes pour faire la queue à votre place, de la notoriété dans des réseaux...

C'est ce mécanisme que Karl Marx critiquait en parlant de fétichisation de la marchandise² investie de propriétés magiques. Au lieu de voir certains objets comme des rapports d'exploitation et de souffrance, les consommateurs leurs confèrent un pouvoir de distinction. Quand on voit un iphone dans une vitrine, on ne voit pas les enfants qui travaillent dans les mines de cobalt au sud du Congo³. La marchandise est à la fois un objet matériel (au sens où il a des propriétés données qui répondent à un besoin) et une forme symbolique qui lui permet d'être échangée contre d'autres. Cet échange lui donne son caractère spécifique. Confondre le caractère naturel et le caractère social rend prisonnier des rapports de la production marchande. De même que le roi Midas

- 1 Le premier à l'avoir noté serait Fred Hirsch, professeur d'économie britannique, conseiller au FMI dans un ouvrage publié en 1976 *The social limits of Growth* et qu'il nomme « effet de commercialisation » érodant « l'échange informel, l'obligation mutuelle, l'altruisme, l'amour, des sentiments de service ou d'obligation »...
- 2 1ère section, chapitre 1, § 4 : « *Le caractère fétiche de la marchandise et son secret* », p. 68-76, <http://www.marxists.org/francais/marx/works/1867/Capital-I/kmcapI-I-4.htm>
- 3 Voir par exemple cette enquête d'Amnesty International en 2016 <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2016/06/drc-cobalt-child-labour/>

transformait en or tout ce qu'il touchait, le marché total métamorphose tout en ressource économique.

Des acteurs capitalistes poussent à l'extension du marché pour augmenter leurs profits. Ce n'est pas une force naturelle ! C'est la manière de faire grandir des firmes, d'accroître l'accumulation de capital. Cela passe par la création de nouveaux besoins via la publicité et le marketing puis la transformation des lois qui protègent des secteurs d'activité puis des dispositifs techniques permettant la distribution et l'acheminement des biens et des services aux consommateurs...

Cette mécanique peut être contrée par deux autres formes : **les services publics** qui mettent des biens « hors du marché ». De nombreuses études montrent que les services publics contribuent plus à la réduction des inégalités que les allocations. Il vaut mieux avoir une école publique que de donner de l'argent aux pauvres pour aller en école privé. Il vaut mieux avoir un hôpital public que de donner de l'argent aux pauvres pour se soigner. Nous pourrions détailler ces mécanismes et leurs limites car parfois, le service public cache des délégations marchandes mais la taille de cette intervention ne le permet pas. L'autre forme est celle de **l'économie domestique et communautaire** qui permet à une communauté de s'organiser par elle-même pour la production de biens et de services comme lorsqu'on fait son jardin plutôt que d'acheter à manger, quand on s'occupe de ses enfants plutôt que d'embaucher un ou une assistante maternelle, quand on construit soi-même sa maison...

Ces trois formes - marché, service public, économie communautaire - constituent trois régimes de production complémentaires dont découlent les stratégies pour faire progresser la justice sociale entendue comme partage des richesses. Quand on élargit un service public, on fait progresser la justice de manière moins visible pour chacun que lorsqu'on crée une aide financière ou qu'on baisse les impôts directs. On a l'impression de voir alors directement le résultat de la politique alors que dans les faits, on a probablement contribué à marchandiser un bien. C'est par exemple l'effet de ParcoursSup qui a contribué à l'accroissement de formations privées et payantes après le bac plutôt que d'avoir investi dans les universités. C'est le cas si on met en vente du logement social alors que celui-ci était une propriété sociale qui permettait de réguler les prix et à plus de la moitié de la population d'accéder à des Habitations à Loyer Modéré - le mécanisme est dans le nom même.

Pour ne pas se tromper de cible, notre horizon n'est pas de détruire complètement le mécanisme du marché qui a sa propre efficacité. Il vise plutôt à l'encadrer, à le limiter, à l'encadrer pour empêcher des accumulations trop importantes des richesses. On peut penser par exemple au marché du livre dont le prix est encadré (loi sur le prix unique du livre) comme certains mécanismes de régulation des prix immobiliers (loi Duflot). Certaines organisations s'inscrivent dans d'autres valeurs que la maximisation du profit comme les coopératives et les mutuelles qui ne distinguent pas les personnes qui travaillent et celles qui détiennent le capital et adoptent des décisions par le dialogue et une égalité des voix. En favorisant des acteurs coopératifs et mutualistes, on crée des systèmes potentiellement vertueux bien que ce soit souvent insuffisant. Il suffit de regarder les coopératives agricoles pour le constater. Cette situation s'explique en partie car la structure du marché reste capitaliste et vise la maximisation du profit plutôt que la satisfaction des besoins

ou la protection de l'environnement.

Nous avons pris ce long détour pour expliquer l'importance de la marchandisation et du capitalisme car beaucoup d'acteurs visant la justice sociale propose surtout de mieux organiser la distribution du revenu à travers une amélioration de la fiscalité ou la création d'une garantie de revenu⁴. Oui il faut mieux taxer les riches et éviter l'exil fiscal des milliardaires par exemple. Oui il faut augmenter les minima sociaux. Oui il faut revoir la fiscalité sur le patrimoine qui ne permet pas de corriger des inégalités abyssales où des personnes qui ne travaillent jamais et ont constitué des rentes dans les marchés immobiliers et financiers ne sont jamais remises en question. Oui il faut améliorer les régimes de pensions de retraite qui sont encore trop marqués par des réformes libérales visant à laisser plus de place aux fonds de pension. Oui il faut limiter les salaires des traders, de certains sportifs, de certains entrepreneurs du numérique qui ont constitué des empires financiers qui n'ont rien à voir avec leur contribution effective et tout à voir avec des mécanismes spéculatifs. Il est d'ailleurs intéressant de creuser les questions fiscales avec des méthodes d'éducation populaire⁵. Cela permet aussi de se poser un certain nombre de dilemmes : faut-il taxer des produits alimentaires trop gras ou trop sucrés alors qu'on sait que ce sont surtout des populations pauvres qui peuvent les acheter ? Doit-on laisser des personnes qui refusent de travailler en situation de grande pauvreté ? ...

Faire progresser la justice sociale par la redistribution de revenus est à la fois indispensable et insuffisant car il faut aussi s'attaquer à la marchandisation de notre vie sociale et au délaissement d'une vie communautaire et de services publics. Ces derniers ne sont pas d'abord des bureaucraties mais des hôpitaux où l'on est soigné car on a une carte vitale avant d'avoir une carte bancaire ou encore des écoles où les enfants peuvent apprendre et être protégés avant d'être exploités et incités à produire.

Mais cette définition de la justice sociale - comme justice économique - comporte ses propres limites. Si nous reprenons l'histoire de la flûte, nous ne savons pas si les enfants sont des filles ou des garçons, s'ils sont à égalité devant cet instrument de musique ou s'ils ont été discriminés. Une société juste ne peut se limiter à une société où les biens sont répartis de manière juste, d'autres critères sont à prendre en compte.

- 4 Nous n'entrons pas ici dans le débat portant sur le revenu universel. Celui-ci demanderait un article entier pour expliquer les enjeux de ce débat et ses différentes options.
- 5 Voir par exemple cette animation en carrefour de savoirs <https://reflexivites.hypotheses.org/10713>

2. La justice comme égalité de droit

Une histoire racontée en Inde nous aide à réfléchir à cette dimension de la justice sociale. Il s'agit du conte des béquilles⁶. En voici un bref résumé :

Un roi était tombé de cheval et s'est retrouvé hémiparalysé, obligé de marcher avec des béquilles. Blessé dans son orgueil, il ordonna qu'à compter de ce jour, toute la population marche avec des béquilles. Les enfants apprenaient à marcher avec des béquilles, on devait apprendre à travailler ou à faire ses courses avec des béquilles. Quelques personnes tentèrent de se rebeller mais la répression fut terrible. Comme le propre des tyrans est souvent de vivre longtemps, le roi mourut de longues années plus tard et la population avait oublié qu'autrefois, elle marchait sans béquilles. Seuls quelques anciens tentèrent le coup mais leur corps en avait dorénavant besoin et ils gardèrent la marche sans béquille pour leur souvenir.

Seul un vieux qui vivait au milieu des bois et n'utilisait ses béquilles que pour aller en ville se dit : « Le roi est mort. La loi inique n'a plus d'intérêt, je vais enfin pouvoir aller à la ville sans béquille ». Et c'est ce qu'il fit. Il descendit à la ville et là ce fut stupeur et tremblement. Certains étaient terrorisés, d'autres rigolaient. On lui fit comprendre qu'il était hors de question qu'il remit ainsi en cause l'ordre social. Il remonta dans sa forêt en se disant qu'ils étaient décidément tous fous.

La nuit venue, alors qu'il s'était couché, il entendit frapper à sa porte. Quelques paires de grands yeux curieux le regardaient avec espoir. Des jeunes l'avaient vu marcher sans béquilles et avaient retrouvé sa trace pour qu'il leur apprenne à marcher sans béquille. Après les avoir mis en garde, il finit par accepter. Il y eut des rires et des bosses quelques nuits d'affilée. Puis, une fois la pratique affermie, ils décidèrent de descendre tous ensemble à la ville montrer que c'était possible.

Ce fut l'événement. La population se divisa mais la peur l'emportait sur les cœurs. On condamna et on exécuta le vieux pour sédition. On enferma quelques temps les jeunes en leur trouvant des circonstances atténuantes. Depuis, on ne sait pas si la pratique s'est répandue mais on murmure que dans les quelques contrées, des personnes vivent encore sans béquilles.

Nous aimons la manière dont cette histoire tricote notamment pratique juridique et pratique sociale. On perçoit bien que la situation injuste n'est pas d'abord déterminée par les richesses mais par un empêchement. Pour se rapprocher de la justice comme égalité de droit, il faudrait ajouter à cette histoire l'idée que le roi obligerait uniquement certains pans de la population à vivre avec des béquilles comme par exemple les femmes ou les homosexuels ou ceux qui ont la peau noire ou ceux qui sont musulmans...

On pourrait ajouter que si la loi était abolie mais que les pratiques sociales restaient différentes, la situation resterait injuste. Prenons quelques exemples en commençant par **les discriminations racistes**⁷. Il n'existe pas de race comme

6 On peut en retrouver une version dans *Contes des sages de l'Inde* de Martine Quentric-Séguy ou sur le site Internet d'AequitaZ <https://www.aequitaz.org/wp-content/uploads/2018/02/poesie-les-bequilles.pdf>

7 Nous parlons de discriminations racistes plutôt que de discriminations raciales pour bien montrer qu'elles se fondent sur une idéologie injuste qui attribue à un groupe humain des caractéristiques naturalisées et assigne à l'ensemble de ses membres

critère scientifique mais comme catégorie sociale fondée sur des critères biologiques et culturels fantasmés fondant une hiérarchie sociale et un stigmaté, comme la marque au fer rouge que l'on imposait aux esclaves dans l'antiquité. Cette idéologie a des effets concrets dans le réel et a fondé un système juridique injuste.

En 1874, le code de l'indigénat déclare sous la Troisième République que les musulmans d'Algérie sont considérés comme des sujets sans droits politiques et non comme des citoyens. La Cour d'appel d'Alger estime que « *l'expression indigène comprend [...] tous les individus qui habitent dans le nord de l'Afrique et qui n'appartiennent pas à la race européenne* ». La plupart des hommes musulmans algériens ont obtenu la citoyenneté en 1945 et les femmes musulmanes en 1958 lors de cérémonies au cours desquelles elles devaient enlever leur voile. Comment ne pas voir les stigmates issus de cette histoire qui imprègnent encore les discours et les pratiques racistes contre une partie de la population française et étrangère ? Loin de s'opposer, racisme et antisémitisme se complètent que ce soient dans les discours comme dans les pratiques violentes qui ciblent des parties de la population. Mohammed Merah a assassiné Imad Ibn Ziaten, Mohamed Farah Chamse-Dine Legouad et Abel Chennouf, militaires de l'armée française puis a attaqué l'école juive Ozar Hatorah à Toulouse où il a tué un rabbin Jonathan Sandler et trois enfants (Gabriel, Arié, Myriam). Depuis, la moitié des personnes de confession juive ont quitté Toulouse⁸.

Autre exemple : en 1912, les roms se sont vus attribuer un statut spécial avec l'obligation d'avoir un carnet anthropométrique qui mentionnait la longueur et la largeur de la tête, la longueur de l'oreille droite, des doigts médus et auriculaires gauche ou la forme du nez. Ce carnet devait être présenté aux gendarmes à l'arrivée et au départ de chaque ville. A partir du décret-loi du 6 avril 1940, les « nomades » français seront 6000 à être parqués et interdits à la circulation par le régime de Vichy dans des camps d'internement à Montreuil-Bellay, Jargeau, Poitiers, Rivesaltes, Saliens. En 1945, 14 000 Roms français sont morts sur 42 000. En 1969, ce carnet anthropométrique a été transformé en carnet de circulation qui a été supprimé en 2017 ! Ce qui n'a pas mis fin aux discriminations dont un grand nombre de personnes font encore l'objet.

L'égalité de droit doit commencer par être juridique mais doit ensuite devenir effective dans l'accès au logement, à la représentation politique⁹, à l'emploi, à des soins de santé... Les femmes sont stigmatisées et naturalisées depuis des siècles par des discours et **des discriminations sexistes**. Dans de très nombreux groupes, la prise de parole est inégalitaire même quand les femmes sont en majorité. Elles se font plus couper la parole et sont assignées à des tâches ou des rôles subordonnés. Il a fallu attendre 1944 en France pour que les femmes puissent définitivement voter en France¹⁰ ! Et vingt ans plus tard en 1965, elles ont pu ouvrir un compte bancaire ou signer un contrat de travail - c'est-à-dire

supposés un stigmaté fantasmé.

8 Source : https://www.lemonde.fr/fragments-de-france/article/2021/10/20/faire-avec-les-cicatrices-laissees-par-mohammed-merah-a-toulouse_6099095_6095744.html

9 A ma connaissance, sur 900 parlementaires français il n'existe aucune musulmane ou musulman déclaré.

10 L'histoire du vote des femmes est une lecture à la fois indispensable et scandaleuse où l'on comprend que des expériences historiques ont existé tout en pouvant être remises en cause de manière cycliques par les mouvements réactionnaires https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_vote_des_femmes

obtenir une capacité juridique. L'ampleur des violences sexistes et sexuelles subie par les filles et les femmes apparaît seulement comme telle dans le débat public. Autant de champs qui amènent à se souvenir que cette vision inégalitaire est fondée sur des catégories mentales et des règles de droit. Déjà pendant la Révolution Française, Mary Wollstonecraft critiquait le fondement inégalitaire de sa vision des femmes, réduits à des êtres passives et faibles tandis que les hommes seraient actifs et forts. Les femmes n'auraient aucune qualité morale permettant d'incarner la justice et la vérité, ce pourquoi elles ne pourraient exercer aucun rôle public. Ces poncifs ont traversé les siècles et continuent de gouverner les pratiques sociales, politiques, économiques. Et il ne suffit pas de transformer la loi pour atteindre une égalité de droit effectif.

On ne peut raconter l'histoire des béquilles sans également pointer les **discriminations validistes** qui pèsent dans notre organisation sociale. Il nous faut envisager le handicap autrement que comme une carence. Il nous faut envisager autrement les personnes qu'à travers une catégorisation, une normalisation et une institutionnalisation qui enferme - au sens figuré comme au sens propre - dans des dispositifs privant de liberté et assignant à la violence. Le droit de vote des personnes souffrant d'un handicap mental n'est ouvert que depuis 2019 ! Et ce n'est que le début d'une lutte pour des pratiques effectivement égalitaires. Au Brésil, nous avons vu des personnes atteintes de la trisomie 21 enseigner la capoeira. Dans combien d'organisations sportives, culturelles, économiques est-ce que cela existe en France ?

Ces discriminations se cumulent, s'hybrident et s'articulent. Le mot *intersectionnalité* désigne cette réalité. Il n'est donc pas étonnant que le voile porté par des femmes musulmanes cristallise les tensions et divise au sein même des mouvements ancrés dans la justice sociale. Certains défendent la liberté d'exprimer ses convictions religieuses dans le respect de la laïcité. D'autres défendent la liberté des femmes face à la violence de ceux qui les réduisent leur corps à un objet de fantasme sexuel - dont la chevelure est l'une des dimensions (cf *La chevelure* de Charles Baudelaire) et dont le voile pourrait être un instrument de soumission. Comment envisager conjointement le droit à disposer de son corps, la liberté de se vêtir et de croire, l'égalité des femmes dans la cité et dans la vie publique¹¹? Surtout face à ceux qui veulent étendre les dominations sexistes et racistes ? Au sein de la justice sociale, les dilemmes existent mais il est toujours possible de choisir de s'écouter et de trouver les voies d'une vie commune et égalitaire plutôt que d'un séparatisme qui hiérarchise.

Cette conception de la justice sociale entendue comme égalité de droits effectifs est complémentaire de la justice sociale comme partage des richesses. Il ne suffit pas de pouvoir satisfaire ses besoins fondamentaux, il faut aussi être considéré comme un égal quel que soit son corps, sa sexualité, ses croyances, sa couleur de peau. La classe sociale est, elle aussi, articulée à ces discriminations. Pauvre, on va habiter dans des territoires enclavés et discriminés. Riche, on va être porté par des formations ou des réseaux. Mais elle n'est pas

11 Notons que ce débat n'a rien à voir avec la laïcité brandie à tout bout de champ comme un argument. La laïcité impose la neutralité au service public et à ses agents, pas à ses usagers ni aux citoyens. La loi du 9 décembre 1905 énonce : « Art. 1^{er} La République assure la liberté de conscience. Elle garantit la le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public [...] La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. ». Il est visé à la fois un refus qu'une religion fixe le droit ou incite à la haine des pouvoirs publics mais aussi que l'Etat interfère avec la conscience.

non plus réductible. Un médecin noir peut être discriminé quel que soit son revenu comme une femme juive ou rom. C'était d'ailleurs l'un des objets de notre travail sur l'imagination d'une protection sociale plus solidaire que de la penser avec ses dimensions économiques et politiques où les discriminations seraient réduites par cette organisation sociale.

Mais une fois encore, cette conception de la justice sociale, bien qu'indispensable, maintient un certain nombre d'impensé que nous avons perçu au fil du temps. Il nous a fallu alors élargir encore notre conception pour envisager aussi la justice sociale comme soin du monde.

3. La justice comme soin du monde

La justice sociale comme partage des richesses et la justice sociale comme égalité de droits effectifs sont deux conceptions indispensables pour bâtir une société juste. Mais elles ne répondent pas au principal défi qui est devant nous : celui de préserver un monde habitable. Le nouveau régime climatique (*anthropocène*), la sixième extinction des espèces, le dépassement des limites planétaires sont autant de seuils qui nous font rentrer dans l'inédit et l'irréversible. Depuis que *Homo Sapiens* existe, les inégalités peuvent être immenses ou limitées mais nous sommes rentrés dans une ère où c'est l'existence même de l'espèce comme bien d'autres qui est remise en cause.

Dans AequitaZ, nous cheminons depuis quelques années avec des lucioles et des éléphants. Les lucioles viennent d'un texte écrit en 1975 par Pier Paolo Pasolini où il regrette mélancolique la « *disparition des lucioles*¹² ».

"Au début des années 1960, à cause de la pollution atmosphérique, et surtout à la campagne, à cause de la pollution de l'eau (fleuves d'azur et canaux limpides), les lucioles ont commencé à disparaître. Cela a été un phénomène foudroyant et fulgurant. Après quelques années, il n'y avait plus de lucioles".

Il fait alors un parallèle entre la disparition de ces petits animaux luminescents et l'incapacité du peuple italien à résister à une dérive liée à la société de consommation et l'impuissance des "*dignitaires chrétiens démocrates*" à participer à un mouvement qui transforme la société. La métaphore est reprise, filée et transformée par un anthropologue, Georges Didi Huberman qui raconte qu'il était à Rome dans ces années là et qu'il avait vu à l'époque des lucioles, que peut-être Pasolini n'arrivait plus à voir. Il proposait de chercher les lieux des survivances plutôt que la lumière des projecteurs.

Les éléphants nous viennent de l'Inde où l'on raconte que sept aveugles n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur ce qu'était un éléphant car chacun en touchait une partie et défendait son appréhension de la réalité (pour l'un un tissu fripé car il attrapait l'oreille, pour un autre un tuyau d'arrosage car il attrapait la trompe, pour un autre une colonne car il était face à une patte...)¹³.

12 Le texte et son interprétation sont présentés dans ce document sur le site d'AequitaZ <https://www.aequitaz.org/wp-content/uploads/2018/07/poesie-lucioles-az.pdf>

13 Une version du conte est disponible sur le site d'AequitaZ <https://www.aequitaz.org/wp-content/uploads/2018/07/poesie-elephants-paraboleaveugle-az.pdf>

Et les éléphants nous viennent aussi des *Racines du ciel* de Romain Gary¹⁴. Pour Morel, héros du livre, défendre les éléphants n'est pas opposé à lutter contre la faim en Afrique, c'est défendre un peu de notre liberté, c'est défendre la marge humaine.

Les lucioles et les éléphants nous accompagnent et éclairent **une autre approche de la justice sociale fondée sur le soin et l'attention mutuelle**¹⁵. Un mot existe en anglais qui est difficile traduisible : care qui veut à la fois dire soin, attention, sollicitude. Il ne s'agit pas d'une approche qui vient renouveler le travail social mais qui permet de repenser en profondeur les rapports de l'humanité à son monde. Dans un article écrit par Berenice Fischer et Joan Tronto, elles définissent le care ainsi : *une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie*¹⁶ »

Prendre soin du monde suppose d'être attentif à soi, aux autres et à ce qui existe au-delà de nous même. Cette approche ne vient pas remplacer les deux autres. Elle en est plutôt un fondement, un arrière-plan qui reconnaît notre interdépendance et la manière dont nous interagissons¹⁷. Cette idée générale peut se décliner très concrètement et nous pouvons en tirer quelques fils.

1. Prendre soin du monde amène à prêter attention aux vies et aux corps.

On ne peut se limiter à l'attribution de droits impersonnels, à l'attribution de ressources plus ou moins égales. Si des infirmières sont minutées pour chaque piqûre à réaliser, si un père ne peut prendre du temps avec son enfant à cause de ses horaires de travail décalés, si malgré des journées à rallonge, un paysan n'arrive pas à finir le mois sans s'endetter, si les cachalots ne peuvent survivre à la manière dont nous traitons les océans¹⁸ alors nous ne vivons pas dans un monde où l'on prend soin.

Nous devons mettre en discussion une échelle de valeur fondée sur le soin du monde et pas uniquement une répartition égale d'activités considérées comme neutres. Lors d'un colloque à Lille en décembre 2016, j'ai pu remarquer la manière dont Joan Tronto a demandé aux participants : qui fait la vaisselle à la fin ? C'est toujours intéressant à observer y compris dans les groupes les plus militants. Cela permet de mettre son attention au bon endroit : qui fait la vaisselle et le ménage ? Comment sont considérées ces personnes ? Quelle importance attribue-t-on à ces activités dans le groupe ? Il ne s'agit pas seulement de viser une égalité de répartition entre hommes et femmes pour les

14 On peut lire un extrait ici <https://www.aequitaz.org/wp-content/uploads/2018/07/poesie-elephants-gary-az.pdf> mais aussi lire ou relire les méditations de Corinne Morel Darleux dans *Plutôt couler en beauté que flotter sans grâce*

15 On pourrait défendre une autre interprétation en s'inscrivant dans le courant de l'*antispécisme* qui défend le droit des autres espèces à vivre et refuse la domination de l'espèce humaine. Cette approche est profonde et n'a pas encore été discutée lors des *Odysées* d'AequitaZ

16 Fisher Berenice, Tronto Joan, « Towards a Feminist Theory of Caring », in ABEL Emily, Nelson Margaret (dir.), *Circles of Care*, Albany, SUNY Press, 1990, pp. 36-54.

17 Ce principe a fondé notre *déclaration d'interdépendance* dans le cadre du Collectif pour une protection sociale solidaire cf nos travaux sur www.protectionsocialesolidaire.org (notamment les Contes de la protection sociale n°1 et n°2)

18 François SARANO, *Le retour de Moby Dick*, ou, Ce que les cachalots nous enseignent sur les océans et les hommes, Actes Sud, 2017

tâches domestiques, il faut arrêter de considérer comme des « tâches » le fait de prendre soin de ses proches, de faire la cuisine ou de prendre soin des autres.

Politiquement, cette attention fonde une approche où les communs sont défendus face à ce que produit l'esprit de la propriété privée où chacun défend son pré carré, ses intérêts. Qui s'occupe de la voirie ? De l'eau ? De l'air ? De l'Internet ? De l'assainissement ? Des forêts ? Non pas comme des ressources mais comme des biens qui ont une valeur propre, unique, incommensurable.

Cette attention nous engage et nourrit dans AequitaZ d'autres manières de réfléchir, d'agir et de discuter qui laisse de la place aux corps, aux émotions et à la sensibilité ce qui nous rend attentif aux dispositions dans l'espace, aux objets, à la manière dont nos corps réfléchissent grâce au théâtre ou à des marches¹⁹.

2. Prendre soin du monde suppose un rapport des personnes à la communauté politique qui dépasse l'égalité des droits. Cultiver un souci du collectif et un engagement civique au service du bien commun en fait pleinement partie. La communauté politique dépasse l'addition d'individus égaux. Elle doit encourager la solidarité et le sens de la responsabilité mutuelle. La chose publique (res-publica) est trop souvent perçue comme une source d'avantages, de prestige, un piédestal ce qui crée de la défiance et de la contestation au sein de la population. Le pouvoir conçu comme une substance devient comme un sceptre d'Ottokar, l'instrument d'un seul qui suffit à la décision. Le pouvoir est conçu comme un commandement plutôt que comme un espace de délibération entre une pluralité de point de vue.

Une conception de la justice fondée sur le soin du monde n'est pas compatible avec cette vision de la politique. Le bien commun suppose un engagement au service des valeurs civiques comme l'affirmait Jean-Jacques Rousseau dans « Le contrat social » :

« Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens et qu'ils aiment mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'Etat est déjà près de sa ruine. (...) Dans un Etat vraiment libre les citoyens font tout avec leurs bras et rien avec de l'argent : loin de payer pour s'exempter de leurs devoirs, ils paieraient pour les remplir eux-mêmes. Je suis bien loin des idées communes ; je crois les corvées moins contraaires à la liberté que les taxes » [III]

L'égalité des voix est une condition nécessaire mais insuffisante. Nous avons besoin que les personnes se sentent entendue et prise en compte. Nous avons besoin du courage de la vérité. Nous avons besoin que l'éducation soit reliée à cette conception de la chose publique. Nous avons besoin que le travail contribue au soin des personnes et de la planète. Nous avons besoin que l'armée soit une force au service de la paix et non d'un clan. La communauté politique est juste si elle a cette profondeur et ce soin y compris entre gouvernants et gouvernés, pour leur demander des comptes mais aussi soutenir un engagement aride et éreintant. Et refuser de le laisser livré à un entre-soi. En cela, le care n'est pas un supplément d'âme, une forme de compassion mais une ambition politique qui conditionne notre capacité à être libre²⁰.

19 On peut lire ce billet de blog : *Apprendre par corps* <https://reflexivites.hypotheses.org/10724>

20 On peut se référer aux ouvrages de Martha Nussbaum comme « Les émotions démocratiques » ou « L'art d'être juste »

3. « La justice écoute aux portes de la beauté » a écrit un jour Aimé Césaire. A AequitaZ, nous portons cette intuition que la justice doit se mêler du poétique, du sentiment commun d'humanité. Car sinon les mots de la justice sont froids, parfois creux, souvent comptables. L'égalité se mesure. Le soin se ressent. Nous sommes des êtres gouvernés par nos émotions. Le chemin vers la justice tracé par les émotions peut être guidé par le poétique, par le théâtre, le conte, les poèmes, la peinture, la danse. Nous ressentons alors ce qui est juste et injuste plus pleinement, plus complètement même si ensuite, nous cherchons à le comprendre, à l'analyser, à agir sur ces mécanismes.

Pour toucher à la beauté, on doit prendre soin des fragilités de protéger ceux qui les cumulent et de déprotéger ceux qui profitent des inégalités. L'approche froide de la justice est nécessaire pour agir, pour imposer par exemple la parité quand la représentation nationale résiste à faire entrer les femmes dans les assemblées délibérantes. Mais en deçà de ces décisions, nous avons besoin d'agir avec les cœurs, avec les peurs, avec notre émerveillement et notre colère. Ce qui ouvre à d'autres possibles et à des manières d'être ensemble.

Lorsque nous demandons à des personnes qui vivent au chômage quelle est leur étoile, quelle activité scintille à leurs yeux et qu'elles et ils aimeraient pratiquer, nous posons la question du désir à partir d'une métaphore. Nous les « considérons » ce qui étymologiquement veut dire « regarder ensemble les étoiles ». Autre exemple dans un autre contexte face au racisme grandissant : comment rendre ainsi sensible qu'un réfugié est un humain comme nous-même ? Qu'il n'y a que le hasard qui fait que nous vivons du côté confortable des barbelés...

Autre exemple : nous pouvons affirmer l'importance de vivre avec les forêts, avec les rouge-gorges, avec les abeilles, avec les vers de terre, avec les loups, avec les « mauvaises herbes » de différentes manières. En convertissant leurs services écosystémiques avec la mesure de l'argent : en quoi sont-ils utiles à notre confort moderne ? Nous pouvons aussi ressentir cette interdépendance, découvrir d'autres manières d'être vivant²¹, se rappeler que nous communiquons avec les animaux ce qui n'empêchait pas de les tuer, que nous partageons cette Terre et non qu'elle nous appartient. On peut réfléchir à accorder des droits à des animaux ou des milieux mais il faut avant tout leur accorder de l'importance. Et quoi de mieux que de développer en nous un sens de l'émerveillement ? Quoi de plus facile que de retrouver un conte où des corneilles révélaient comment franchir les épreuves ? Où des lucioles éclairaient un chemin pour maintenir la terre habitable ?

Ainsi la justice comme soin du monde amène à des transformations dans notre rapport comptable au monde. Elle nous indique une manière de prêter attention à nos corps, à la communauté politique et à la poésie - au-delà d'une vision des ressources et des droits qui reste indispensable pour se gouverner dans l'égalité.

publiés aux éditions Climats

21 Lire l'ouvrage de Baptiste Morizot, *Manières d'être vivant*, Actes Sud, 2020

Conclusion

Cette méditation sur la justice sociale ouvre les perspectives. Elle superpose trois dimensions qui permettraient de résoudre le dilemme de la flûte évoqué en introduction. Auquel des trois enfants donner la flûte ? La justice comme partage des richesses pourrait envisager une mise en commun de la flûte, sa démarchandisation. A partir du moment où l'on n'est pas tout le temps en train de jouer de la flûte, transformer son statut pour sortir d'une vision marchande et propriétaire pourrait être une option.

La justice comme égalité de droits viserait plutôt la réalisation d'un droit à la musique ou d'un droit à maîtriser les fruits de son travail ou d'un droit à jouer pour les enfants. Et chercherait sans doute à transformer les conditions de production, de distribution ou d'apprentissage sur la base d'une perspective qui réalise une de ces égalités entre les enfants.

La justice comme soin du monde chercherait à créer le sentiment d'appartenance à une même communauté politique et cosmologique. Que faire de la colère ? Y a-t-il un sentiment d'appartenir à la même communauté ? Dans quelle mesure l'arbre a-t-il été pris en compte quand on a prélevé une branche pour réaliser la flûte ? Qui a appris à l'un des enfants à jouer et quelle musique lie les enfants ?

Autant de perspectives complémentaires plutôt qu'antinomiques et autant de manières d'agir pour la justice sociale en partant de soi - dans ses interactions avec les autres, avec les oiseaux, avec ses mots, avec ses sentiments - en cherchant à multiplier les points de vue pour comprendre ce que nous vivons - par la science, par l'art, par des carrefours de savoirs - en cherchant à bousculer les statu quo injustes - par l'action collective, les mouvements sociaux, les alertes publiques, le refus de se taire et de se terrer - en imaginant des expérimentations nouvelles - dans et hors des institutions publiques, dans des entreprises coopératives, au sein de la société civile ou ailleurs - en créant de nouveaux possibles - par l'art, la poésie, la musique et par l'artisanat de justice sociale.